

Dispositif collectif – Recherche-Action

Cahier des charges

Formateurs référents : Claire Haranger-Segui, Nicolas Sidoroff, Samuel Chagnard.

Présentation

Par 3 ou 4, les musiciens-enseignants en formation constituent un groupe de recherche sur une thématique professionnelle commune. Chaque membre de ce groupe mène une recherche-action sur un de ses terrains en y déclinant cette thématique.

Enjeux de la recherche-action

Parmi les outils de la recherche, le développement d'une recherche-action permet d'avoir un impact sur les pratiques de terrain. En effet, la recherche-action part du principe que toute action peut être productrice de connaissances qui peuvent être réinvesties dans l'action. La recherche est menée par un praticien sur ses propres pratiques, et se fonde sur une critique de l'action, exercée par celui qui la mène. Par définition, la recherche-action vise donc dans le même temps une transformation de la « réalité » et une production de connaissances.

Mise en place

Choix d'une thématique

Un premier temps de travail avec l'ensemble de la promotion est organisé en début de formation pour faire émerger des préoccupations professionnelles communes.

Chaque groupe de recherche se constitue autour d'une thématique, en fonction :

- des intérêts personnels et professionnels de ses membres,
- de leur volonté de transformer ces intérêts en question de recherche,
- des possibilités pour chaque membre du groupe de se projeter dans une action sur un de ses terrains, en lien avec cette thématique.

Le groupe de recherche

Constitué de trois ou quatre musiciens-enseignants en formation, ce groupe doit mener une recherche approfondie sur la thématique commune choisie. Le rôle de ce groupe est d'accompagner chacun de ses membres dans sa recherche-action en lui permettant de travailler sa posture de chercheur sur l'action. Alimenté par chacune des recherches-actions, le groupe doit se positionner comme ressource pour ses membres.

Le groupe organise la communication de sa recherche en deux temps:

- *à mi-parcours* : un travail « interne » sous la forme d'un séminaire de 4h à animer pour l'ensemble des musiciens-enseignants en formation (cf. Annexe 1 : cahier des charges du séminaire).
- *en fin de formation* : un rendu public sous forme d'une publication numérique multimédia.

Le groupe a la charge de définir son propre fonctionnement.

Les recherches-actions

Chaque membre du groupe de recherche mène une recherche-action sur un de ses terrains. Il ne s'agit pas d'imposer au terrain une action de l'extérieur, mais de partir de l'existant pour construire l'action. Le choix du terrain se fait donc en fonction de préoccupations déjà identifiables sur ce terrain, même à l'état embryonnaire, en lien avec la thématique choisie par le groupe de recherche. L'action sur laquelle porte la recherche engage un collectif d'acteurs de nature différente (musiciens, enseignants, acteurs sociaux, etc.) qui, par la mise en place de cette action, œuvre à un changement structurel de son terrain.

La recherche-action demande d'endosser deux postures différentes en tension, celle du praticien dans l'action et celle du chercheur qui se distance de l'action. Si le praticien dans l'action cherchera plutôt « comment faire » l'action, en tant que chercheur, il essaiera surtout de comprendre « pourquoi » ou « comment » les phénomènes et les situations se déroulent dans l'action.

Chaque membre du groupe organise la communication de sa recherche-action, en fin de formation, sous forme d'un rendu public sur le terrain.

Accompagnement

Chaque groupe de recherche est accompagné par un formateur du centre (pour un appui méthodologique, des références théoriques, etc.). Il suit le groupe collectivement et chaque membre individuellement pour l'élaboration d'un contrat, le déroulement du dispositif et la détermination des heures ressources nécessaires. Si besoin, il peut être un interlocuteur institutionnel auprès des acteurs de terrain.

Hors des temps de stages en promotion, les heures avec le formateur référent se répartissent ainsi :

- 10 heures d'accompagnement collectif avec le groupe de recherche.
- 6 heures d'accompagnement individuel avec chaque membre du groupe.

Heures-ressources :

Chaque musicien-enseignant en formation bénéficie de 10 heures ressources pour rémunérer des intervenants extérieurs au centre (personnes ressources) sur des demandes spécifiques nécessaires au déroulement du dispositif : entretiens avec un professionnel, travaux avec un chercheur, participation à des stages, séminaires professionnels, etc.

Une partie de ces heures peut être mise en commun avec les autres membres du groupe de recherche.

Contractualisation

La formalisation d'un contrat est une aide pour l'engagement dans le dispositif, sa réalisation et son évaluation. Le contrat fait l'objet d'une négociation avec le formateur qui accompagne le groupe de recherche, et évolue avec l'avancée du dispositif. L'évaluation se fait sur la nature de l'évolution de la contractualisation, pas sur le strict respect du contrat initial.

Le contrat comporte une partie collective, correspondant au travail du groupe de recherche, et une partie individuelle, correspondant à la recherche-action que chacun mène sur son terrain (cf. Annexe 2 : éléments du contrat).

Évaluation

L'évaluation comporte plusieurs dimensions :

- Chaque groupe de recherche doit pouvoir évaluer sa propre recherche et la recherche-action de chacun de ses membres à partir de critères définis préalablement par le groupe.
- Chaque recherche-action doit être évaluée également par les acteurs de terrain qui y ont participé.
- L'ensemble du dispositif sera évalué par les formateurs à partir de l'évolution de la contractualisation et des bilans des différents travaux (séminaires et rendus publics).

Calendrier général

Octobre 2014 : constitution des groupes de recherche et de leur thématique

Décembre 2014 : premier rendez-vous individuel sur la recherche-action

15 Janvier 2015 : rendu de la première version du contrat

Stages de juillet, septembre et octobre 2015 : animation des séminaires

Novembre 2015 : rédaction définitive du contrat

Printemps 2016 : rendu public des recherches-actions sur le terrain

Juillet 2016 : publication numérique multimédia

Annexe 1

Séminaires de recherche

Cahier des charges

Au cours du dispositif, chaque groupe de recherche anime un séminaire pour l'ensemble de la promotion. Le séminaire constitue une étape dans le processus de recherche.

Enjeu :

Le groupe expose l'état en cours de sa recherche et doit faire travailler « de manière active » les autres musiciens-enseignants en formation.

Ce travail comporte une double dimension ; il doit permettre :

- à toute la promotion de se saisir de quelques questions-clés autour du thème traité et de se constituer des références solides et documentées ;
- au groupe de recherche de confronter ses hypothèses et ses pistes de travail avec l'ensemble de la promotion en bénéficiant des questionnements, expériences et savoirs des autres musiciens-enseignants en formation.

Organisation :

En amont du séminaire :

Une semaine avant le séminaire, le groupe de recherche envoie un **document problématisant, court et ciblé** à l'ensemble des participants afin de les engager et de les impliquer dans la thématique du séminaire. Ce document peut prendre plusieurs formes possibles : un texte, un document audio, une vidéo, un mix multimédia, etc.

Au moins une semaine avant, un point avec le formateur référent est nécessaire pour anticiper l'organisation du séminaire et les besoins techniques (en vidéo, son, logistique, etc.)

Pendant le séminaire :

Un dossier documentaire doit être élaboré et disponible pour l'ensemble des participants. Il constitue un « état de l'art » ciblé et choisi des recherches, et comprend :

- la problématisation de la thématique ;
- une bibliographie raisonnée (commentée) ;
- des extraits de documents de références (texte, audio, vidéo, site internet, etc.)

Il prend la forme d'un dossier informatique, mais les éléments du dossier qui seront utilisés dans le séminaire pour faire « travailler » l'ensemble de la promotion doivent être disponibles (textes imprimés, vidéo de qualité adéquate, etc.)

Temporalité : le séminaire dure 4 h. Il peut se dérouler en une session de 4 heures ou en deux temps en fonction des nécessités du travail.

Après le séminaire :

Le dossier documentaire est **à compléter avec :**

- les questions apparues pendant le séminaire et l'avancée de la problématisation ;
- les nouvelles pistes à creuser suite à ce séminaire ;
- un retour réflexif sur l'élaboration et l'animation (la dynamique, l'adaptation des postures, le travail de la promotion, un point « si c'était à refaire », etc.).

Un entretien avec le formateur référent se déroule sur la base du document problématisant envoyé en amont et du dossier documentaire complété.

Critères d'évaluation :

- la pertinence de « l'état de l'art » (qualité des sources et des extraits, adaptation à la problématique, etc.)
- la capacité à rendre lisible une question complexe et à laisser des pistes à l'ensemble des participants après le séminaire
- la réalisation du séminaire, son élaboration et son animation
- la capacité à revenir de manière réflexive sur les différents éléments du séminaire

Dates des séminaires :

- 2 séminaires lors du stage de juillet 2015 (du 6 au 10 juillet)
- 3 séminaires lors du stage d'août 2015 (du 24 au 28 août)
- 3 séminaires lors du stage de Toussaint 2015 (du 26 au 30 octobre)

Annexe 2 - octobre 2014

Éléments du contrat

Partie Collective

Le travail du groupe de recherche

Cette partie doit formaliser les points suivants :

- orientations et modalités de la recherche : la thématique de départ, les problématiques possibles et la problématique choisie
- fonctionnement du groupe de recherche : fréquence et type de rendez-vous, outils de travail à distance, rôles dans le groupe, calendrier prévisionnel (dont la date du séminaire), etc.
- type de publication numérique envisagée (médias utilisés, supports, exemples,...)
- moyens, besoins, ressources nécessaires à la réalisation de la recherche collective
- critères d'évaluation de cette recherche

Partie Individuelle

La recherche-action menée par chacun

Etape 1 (à rédiger pour le 1er rendez-vous individuel)

- Descriptif des activités tous azimuts (dans/hors l'institution, à la maison et dans l'espace publique, scène, pédagogiques, le faire et faire faire, etc.) et de son contexte
- Interroger chacune de ces activités au regard de la thématique du groupe de recherche

Etape 2 (pour le 15 janvier)

Les premières questions de la rédaction de la partie sur la recherche-action portent sur le choix et la détermination du « terrain ».

L'ordre et la présentation est à votre convenance.

- description de l'environnement au regard de plusieurs axes, par exemple : sociologique, économique, écologique, culturel, artistique, démographique, géographique, historique,...
- quelles sont les préoccupations existantes déjà identifiables ?
- quels sont les acteurs potentiels à solliciter pour former un collectif d'acteurs engagé dans une recherche-action ?
- comment la thématique choisie par le groupe de recherche se décline-t-elle dans cet existant et avec ces acteurs ?
- quel est le « changement structurel » envisagé ?
- quels sont les problèmes, difficultés, freins et conflits possibles ? De quelles manières les travailler ?
- quels sont les supports, facilités et aides possibles ? De quelles manières les travailler ?
- quels sont les moyens, besoins, ressources nécessaires à la réalisation de cette recherche-action ?
- comment envisagez-vous votre double rôle de praticien et de chercheur sur le terrain (quelles postures, quelles vigilances, quelles appréhensions, etc.) ?